UNIVERSELL TE PAPIER-NOUVELLES DE TOUS LES PAYS ET DE TOUS LES JOURS.

Du MARDI 13 Décembre 1791.

Saint-Honore, nº. 317, vis-à-vis l'hôtel de Noailles. C'est là, & non ailleurs, que doivent être adressés les Souscriptions, Lettres. & Avis relatifs à cette Feuille.

and the contraction of the contr

L'A semaine derniere, il y a eu grand diner chez le nonce du pape. M. de Noailles s'y est trouvé; le repas a été trèsgai, & il n'y fut pas question du mémoire suc Avignon & le Comtat-Venaiffin.

L'ambaffadeur de France recut hier matin un courier de Paris. Il se rendit aussi-tôt chez le prince de Kaunitz, pour lui communiquer la proclamation du roi aux émigrans, les trois lettres à ses freres, & l'avis que le décret n'est pas sanctionné contre les émigris,

La disette du numéraire est toujours extrême chez nous ; on doit l'attribuer à des vices d'administration dans certaines branches & à une mauvaise économie; la recette ordinaire ne peut pas toujours faire face aux dépenses journalieres, quoique toute l'armée soit mise sur le pied de pair. C'est avec peine que la chambre parvient à s'acquitter peu-à-peu des paiemens arriérés, en satisfaisant aux grosses sommes par des ettres-de-change, tandis qu'elle ne reçoit que de l'argent comptant. Outre l'emprunt toujours ouvert chez les freres Bethman à 5 pour cent, on vient d'en ouvrir un autre en Hollande de 5 millions de florins; Joseph II faisoit des emprunts par politique : c'est la nécessité qui nous y force ; la contrebande est très-sorte & décourage nos sabriquans.

M. de Haeften, ministre de Hollande, d'après l'ordre qu'il reçu de la Haye, a exposé au prince chancelier que les états-généraux desiroient consolider, par un couveau traité, 'alliance qui subsiste deji avec notre cour, & qu'ils atren-doient en ce cas les intentions de sa majesté. Dans un moment où les Provinces-Unies out tout à craindre des patriotes; dans un moment sur-tout, où l'esprit de liberté cherche a faire des progrès dans les Pays-Bas autrichiens, une telle alliance paroît nécessaire : aussi s'est-on empressé de faire connoître à M. de Haesten, combien sa majesté savoit apprécier les intentions amicales de MM. des états-généraux, l'afsurant que, de son côté, elle n'ometiroit rien pour y répondre parfaitement, puisque cette alliance seroit le plus sûr moyen darrêter toute entreprise contre le gouveraement actuel. des deux états.

De Mayence, le 28 novembre.

A voir les raffemblemens armés qui se font, sans même qu'on s'en cache, il devient problématique, de quel côté en l'aggression. Après l'exemple qu'a donné à diverses reprises le gouvernement des Pays-Bas autrichiens, d'interdire bien ferieusement ces apprêts guerriers aux émigrans françois, comme contraires aux droits des gens, & léfifs du bon voi-finage; la conduite des princes de l'empire, si opposée à celle de leur chef, est bien hardie, bien clairement tendante à

Le bureau de la Gazette-Univerfelle est actuellement rue
Honoré, a°. 317, vis à vis l'hôtel de Noailles. C'est là, &
illeurs, que doivent être adressés les Souscriptions, Lettres
is relatifs à cette Feuille.

A L I. A M A G N H.

De Vienne, le 26 novembre.

provoquer des hofilités qu'on ne pourra regarder comme une
aggression. C'est sur ce pied que Louis XVI s'en est expliqué
lui-même, en remercia t l'empereur du soin qu'il a pris de
faire cesser de l'inquiétude à la France, S. M. lui a demande
« d'interpaser ses bons offices & son autorité à l'este d'as» surer, dans toute l'étendue de l'empire, le respect dû au
» depit des gens, sins qu'aux lois & aux traités qu' garan-» droit des gens, ainsi qu'aux loix & aux traités qui garan-

tiffent la paix & la tranquillité générale ». Indépendamment de certe démarche, Louis XVI a fait demander directement à l'électeur de Trêves « de faire cesser » les rassemblemens & les préparatifs qui existent dans ses " états, & d'empêcher soigneusement qu'il ne s'en forme de » nouveaux à l'avenir ». On sait que la même dema de a éte adressée à notre électeur en qualité de prince-évêque de Worms. Et, si une guerre resulte des circonstances pro-fentes, S. M. T. C. ne pourra pas se reprocher de n'avoir point fait tous ses efforts pour la prévenir.

De Coblence, le 7 décembre.

Vainement & la nation & la cour de France emploieront tous les moyens pour ramener les princes émigres. Ils ne veulent rentrer dans leur patrie que pour y rétablir l'ancient régime. Els persistent à regarder comme illégales toutes les réformes que l'assemblée nationale a faites. A les entendre, ri ni même la nation, de concert avec son roi, ne pourroit faire aucun changement politique. Dès qu'un abus, des qu'une usurpation a été sanctionné par le tems, il ne se-roit jamais possible d'y apporter remede. Voici la réponse qu'ils ont faite, dit-on, aux lettres du roi.

Cobleace, le 16 novembre 1791.

« Nous avons reçu la lettre que votre majesté a eu la bonté de nous adresses. Nous n'examinerons point si votre majesté a accepté la constitution librement; nous n'entreprendrons pas non plus de discuter les défauts de cette constitution, nous bornant simplement à penser, qu'elle est l'ouvrage d'une faction. Mais nous vous observerons, sire, que vous n'étes qu'administrateur temporel du royaume; que vous avez un compte à readre à vos successeurs, & à leur remettre l'empire dans le même état que vous l'avez reçu des rois nos ancêtres. En vertu de ces considérations, nous ne pouvons nous dispenser de manifester notre résolution, d'employer tous les moyens possibles pour rétablir dans sa splendeur le trône que les factieux ont ébranlé jusque dans ses fondemens.

Nous concluons, fire, avec la même protestation que votre majesté n'a pas de sujets plus sideles que nous, & que nous conserverons jusqu'au dernier soupir ».

(Signe's) Louis-Stanislas-Xavier; Charles-Philippe. Outre cette lettre, il en circule deux autres plus authenziques, adressées par chacun des deux freres au roi, en voici la copie.

Lettre de Monsieur, au roi.

Sire, mon frere & seigneur,

Le comte de Vergennes m'a remis de la part de votre majelée,

vier 1792: tus qui se tout autre

LICS:

16 . à 20 , avec pri-rocurer les

cquifes fur a intérêt à abord à 4, artiendront

nt réputées 1,000 pour ns par les vendeurs, pérera par

aise, leurs n délai de ssi l'unique t; car, en jamass à eder à des

emprunter, demi pour r leurs fou-Paris, rue 6 janvier, c celles des

k à 6 pour ginairement , leur sou-r en assem-stration , à uivre & de

d'Emprunts

du dépar-

généreux; & Raoul

& Crispin prévus, &

onnable. s nature teau.

De ronais

une lettre, dont l'adresse, malgré mes noms de bapteme qui s'y trouvent, est si peu la mienne, que j'ai pensé la lui rendre sans l'ouvrir. Cependant, sur son allertion positive qu'elle étoit pour moi, je l'ai ouverte, & le noni de fiere, que j'y ai trouvé, ne m'ayast plus laissé de doute; je l'ai-lue avec le r spect que je dois à l'écriture & au seing de votre majeste L'ordre qu'elle contient de me rendre auprès de la personne de votre maj lié, n'est point l'expression libre de sa vole ti; & mon honneur, mon devoir, ma tendresse même, me désendent également d'y obéir. Si votre majesté veut connoître tous ces motifs en détail, je la supplie de se rappeller ma lettre du 17 septembre dernier; je la supplie aussi de recevoir, avec boate, l'hommage des sentimens aussi tendres que respectueux avec lesquels je suis,
SIRE, mon frere & seigneur,

de VOTRE MAJESTÉ,

L. t. h. t. o. s. s. & f.

Copie de la lettre de M. d'Artois au roi.

Le comte de Vorgennes m'a remis hier une lettre qu'il m'a assuré m'avoir été adresse par votre majette; la suscription qui me donne un titre que je ne puis admettre, m'a fait croire que cette lettre ne m'ero.t point destinée. Cependant, ayant reconnu le cachet de votre maj ste, je l'ai ouverte ; j'ai respede l'écriture & la fignature de mon roi. Mais l'onifison totale du nom de frere, & plus que tout, les décisions rappelées dans cette lettre, m'ont donné une nouvelle preuve de la captivité morale & phyfique où nos ennemis ôfent retenir votre majefté.

D'après cet exposé, votre siajesté trouvera simple, que, fidele à mon devoir & aux loix de l'honneur, je n'obeisse pas à

des ordres évidemment arrachés par la violence.

Au surplus, la lettre que j'ai eue l'honneur d'adresser à votre majisté, conjointement avec Monfieur, le 17 septembre dernier, contient les sentimens, les principes & les résolutions dont je ne n'écarterai jamais. Je m'y refere donc absolument; elle sera la base de ma conduite, & jen renouvelle ici le ferment. Je supplie votre majesté, de recevoir l'hommage des featimens, &c.

HOLLANDE.

Extrait d'une lettre de La Haye, du 6 décembre.

Le flathouder n'est pas revenu satisfait de la course qu'il vient de faire en Gueldre. Ayant dejà éprouvé dans la provisce de Hollande une réfixance opiniaire dans ses vues, pour faire conserver les troupes allemandes, levées d'abord après la dernière révolution, à la solde de la republique, il se flattoit que sa présence à Nimegue, où les états de la province de Gueldre se trouvoient assemblés, gagneroit ces sideles ser-viteurs, qui certainement l'ont soutenu au detriment de la chose publique, à se prêter à ses vues. Son altesse s'est vu trompée dans cette attente : les érats de Gueldre ont déclaré que l'état des finances de leur province ne leur permetteit pas de fournir plus long-tems à cet entretien. Ce refus des Gueldrois, dont il croyoit pouvoir disposer à volonté, affecte le stathouder au-delà de toute idée; & cette sensation humiliante pour un priece qui se croyoit absolu, a été agravée par l'indifférence que lui a témoignée la bourgeoise de Nimegue. Il est certain que le mécontentement se manifeste de plus en plus parmi toutes les classes de citoyens dans ce pays. Les plus moderés du parti dominant defirent de bonne foi une reconciliation avec celui qui se trouve opprime : ils ont fait quelques tentatives à cette fin; mais le stathouder n'a pas voulu en entendre parler.

En général, la nation fixe toujours ses regards du côté de la France : ele se flatte qu'un pouple, devenu libre, no peut laisser ses freres sous l'oppression. Il importe aux François de nourrir cette idée confolante, qui, indépendamment des motifs de services rendus, doit les déterminer à traitre généreusement & avec loyauté les victimes d'une liberté, qui n'a échoué par un funeste abandon.

Je puis et core vous communiquer qu'on est à la veille de conclure (peut-être que cela s'elt deja fair), entre l'empereur & la republique, une garantie reciproque des constitu-tions respectives des deux etats dans les Pays-Bas. Ceci est une suite du rapprochement entre les maisons d'Autriche &

de Brandsbourg.

FRANCE.

De Paris , le 12 décembre.

Plusieurs lettres d'Arles avoient annoncé qu'on avoit pendu en effigie, au milieu du spectacle d'une course de taureaux, M. Actonelle, maire de c tre ville, aujourd'hui député l'assemblee nationale, & qu'on avoit traîne dans les rues le mannequin qui le représentoit. Ce fait avoit été rapporte dans notre feuille, ainsi que dans tous les papiers publics. Les maire, officiers municipaux & administrateurs du ditirie d'Arles oat, dans une délibération, déclare que ce fait est dune absurde faussete; qu'il y a eu une course de taureaux à l'occasion de la proclamation de l'acte constitutionnel . & que tour s'y est passe avec ordre & décence; enfin que l'histoire du pretendu mannequin est une supposition dont on s'est servi

pour attirer à la ville d'Arles des ennemis.

Il existe à Arles un parti connu sous la dénomination de Monaidiers, ainsi appelles du quartier de la Monnoie qu'ils habirent. Ils font acculés de foulever le peuple contre les loix & les autorités conflituées, & de troubler la tranquillité publique. Ils avoient forme le projet de seduire les soldats régiment du Maine pour les exciter à la révolte & à l'infurrection contre leurs chefs. Les commissaires civils & les corps administratifs se sont occupés avec un zele patriotique à prévenir des troubles dangereux. Les ordres les plus formels furent donnés, de patrouilles nombreuses parcoururent la ville. Fideles à la voix du devoir & de leurs officiers, les so dats du Maine se retirerent dans leurs casernes. Les braves dragons de deux e cadrons de Penthievre donnerent un exens ple de leur soumission à la discipl ne militaire, & rentrerent aussi dans leur quartier. L'obeissance des troupes de ligne, l'activité & le zele de messieurs les commissaires, la fermeté des corps administratifs, le courage de M. Loys, maire, ont rétabli l'ordre & ramene le calme.

Une partie de la garde nationale de Stra bourg a donné us bal civique aux volontaires de la Flaute-Saone. Le brave Lukner fut invité à cette sête. « Oui, mes amis, répondit, j'accepte ayec plaifir votre invitation; vous me verrez constamment à votre bal depuis le commencement jusqu'à la fin, mais à condition que lorsqu'il m'arrivera de vous donner à mon tout un bal, vous me promettiez de rester avec moi tout le tems qu'il durera ».

M. Narbonne n'est pas encore remplace dans le commandement der troupes de ligne de Paris. On défigne pour lui duccéder M. Degrave. officier très-parriote, dont on connoît la correspondance polémique avec l'aristocrate Montlausser. On parle aussi de M. Valence, colonel des carabiniers, qui, au mérite du patriotisme, joint celui de beaucoup d'am nité dans le caractere : enfin on met sur les rangs MM. de Crillon & de Ricce, dejà liés par leurs serv ces à la révolution.

M. de Narbonne, ministre de la guerre, est parti ce matin

pour visiter l'état des frontieres.

Qu indep pour répos

chent du gen miner despot Reym Arrête l'homi Loran s'il ne d'écra: fecret eft lib tyrans l'affiet nation d'inqui Une

mêlée

ment aux g calami l'Euro iamais plorab la pau mone, riches tion fo qui ve l'obten gime o la rép concev de jer fans c vulgair grande meres de la i

Bray la fois des ren les lég augmer des pré arbre g faire la les Ger gnan , frapper blee na

ques d'a notre c ou'il ef donc à jorité n tuce de blent ar tourbe o

Quelques Genevois voulant donner à leur patrie une liberté independante de soute aristocratie, avoiest écrit à M. Cloots pour l'engager à les seconder dans ce noble projet. Voici la réposse qu'il a faite à cette honorable sollicitation.

Réponse de l'Orateur du genre humain , à ses Commettans du lac Leman.

Au chef-lieu du globe. Décembre, de l'an trois.

Geneve, vos plainres déchirent mon œur & vos gémissemens m'arrachent des la mes. Mais rassurons, fretes & anns, car les larmes du genre humain tombent en langues de seu sir les opprimés, & en torrens de sang sur les oppresseurs; elles celaireront les uns, elles extermineront les autres. L'aristocratie helvétique, infolente émule de l'ancien desposissements. Arrêtez, fretes & amis, sus mille steches dirigées contre les oppresseurs. Arrêtez, fretes & amis, sus mille steches dirigées contre les oppresseurs. Arrêtez, press & amis, sus milles sections de l'homme du peuple. L'orateur du genre humain seroit indigne de la tribune qu'il occupe, s'il ne favoit pas saire plier les principes éternels de la justice, sous les circonstances impérieuses de la politique. Sans doute qu'il seroit juste d'écrasser vos maîtres tout-à-l'heure; mais je dois vous réveler un grand secret : Aprenz que depuis la châte de la Bastille, depuis que la France est libre, c'est moins l'épée que la plume qui brisera le jong aniverse des tyrans. Attendez, laiste-nous parachever notre ouvrage en France; que l'affictte de nos impositions, le brûsement de nos attignats, la fabordination de nos troupes soldées & non foldées, ne foient plus des objets d'inquiétude pour les philantropes.

Une précipitation irréfiéchie, la connoissance des droits de l'homme, mèlée avec l'ignorance des regles de la politique, firent verser inutilement un sang précieux aux Brabançons, aux Liègeois, aux Avignonois, aux gens de couleur des Antilles.

Mon expérience, mes études & mes voyages me firent prévoir les calamités dont certains amis des blancs & des noirs alloient défoler l'Europe & l'Amerique, au risque de perdi Geneve, vos plainres déchirent mon eœur & vos gimissemens m'arra-

la pauvreté & l'ignorance, ils nous citoient mal-advoitement Lacédémone, gouvernement militaire & rapace, composé de dix mille citoyens riches en terres & en esclaves, & plus riches encore par une éducation soignée. Sourd aux applandissemens ou à la défaveur d'une multitude qui veut toujours le bien, mais qui connost rarement les moyens de l'obtenir, je m'élevai avec énergie contre les décrets hasardés sur le régime colonial & contre toute demarche qui pit compromettre le falut de la république. Les sots & les méchans ne pouvoient ou ne vouloient pas concevoir comment l'orsteur du genre humdin avoit l'inconséquence de jetter un voile provisoire sur l'Afrique & les Indes. Il m'eut été sans doute plus commode & plus doux de capter les suffrages du vullaire par les reassitures durs des cossessites de les fustions de les surfaces du vullaires par les reassitures durs cossessites de la surface par les reassitures durs cossessites de la surface d de jetter un voite provioire un l'Atrique & les lades. Il m'ent été fans doute plus commode & plus doux de capter les fuffrages du vulgaire, par les profitiutions d'une groffiere démagogie. Une seule & grande pensée m'anime, & je lui sacritie toutes les jouissances éphémeres d'une semblable gloriole. La nation unique me vengera un jour de la mauvaise logique de mes contemporains.

Braves Genevois, laissez reposer votre courage. De trente contrées à la fois des millions de voix pousses la cei libérage de la contemporaire.

Braves Genevois, laislez reposer votre courage. De trente contrées à la fois, des millions de voix pousseront le cei libérateur : vivre libre ou mourir ! Une correspondance suivie avec les souverains opprimés me donne des renseignemens plus sûrs & plus satisfaisans que les rapports officiels du ministre des affaires étrangeres, dont le porte-feuille ne contient que les mensonges des cabinets. Une fermentation heuveuse se maniseste dans les légions des oppresseurs. Le mécontentement du milicien-légionnaire augmente en raison de sa transplantation soudaine & de l'affoiblissement des préjugés de son pays natal. Un paysan enrégimenté ressemble à un aubre gresté : le fruit de cet arbre, grace à la révolution de France, cessera bientôt d'êrre servi sur la table des tyrans. Qu'on essaire la guerre, & vous verrez les Espagnols, les Italiens, les Savoissens, les Germains, les Flamands, les Liegeois, se rendre en soule à Perpignan, à Bastia, à Grenoble, à Strasbourg, à Lille, à Giver, pour y frapper en différens idiomes, sous l'inspection & la garantie de l'affemble nationale, un papier-monnoie hypothéqué sur les biens ecclessatiques d'outre-Rhin & d'outre-monts.

ble nationale, un papier-monnoie hypothéqué fur les biens ecclefiastiques d'outre-Rhin & d'outre-monts.

Les monarques ae comptent dejà plus sur leurs propres forces; ils épient notre conduitel, ils esperent que nous manquerons de prudence, parce qu'il est plus facile de promulguer la loi que de pratiquer la loi. C'est douc à nous de facrisser nos opinions particulieres à l'opinion de la majorité nationale; c'est à nous d'apprendre au peuple à se désire de l'astuce des démagogues qui se nourrisent dans le désordre, & qui semblent applaudir, x par leurs récits & par leur silence, aux erreurs d'une tourbe dont l'avenglement déshonore ou compromet la liberté, en gênant la circulation des vivres, & en menagant les administrateurs de la most. Le mépris des soix chez un peuple libre est un crime de less-nation : ce

mép is, avant-coureur de la banqueroure, notes rameneroit directement à l'etclavage le plus ignominieux: & des foi-difant patriotes se rejouissent des attentats populaires, sous prétexte de quelques imperfections constitutionnelles qu'on ne fauroit mer raisonnablement, mais qu'un homme sense ajourne politiquement. Nous perditions un bien réel, la souveraifensé ajourne politiquement. Nous perdrions un bien réel, la souveraineté nationale, par des agitations veritablement dangereuses. Il sera toujours tems d'effacer les taches de notre contitution, (le souverain est maître chez lui); mais le tems de l'affermir ne sauroit être différé. Si nous poursuivons aujourd'hui des ombres plus absurdes que redoutables, nous tomberons demain dans les pieges de l'anarchie & de la tyrannie. Genede, demeurez spectrarice de notre conduite; & fi, dans deux ans, la sagesse préside toujours à nos conseils, vous serez etonnée de vous trouver libre avec le reste de l'Europe, sans aucune commetien & aucune essential superstition qui livrent de nombrenses sections du peuple aux charlatans de la religion & du patriorisme.

(Sirné) ANACHARSIS CLOOTS.

(Signé) ANACHARSIS CLOOTS.

SECONDE ASSEMBLÉE NATIONALE.

(Présidence de M. le Moniey.)

Séance du lundi 12 décembre.

Ceux qui sont animes du bien public, qui destrent sincèrement que la paix se rétablisse dans l'empire, & qui cherchent à servir leur patrie loin des cabales & des sactions; ceux qui connoissest l'esprit sage qui anime la majorité de l'assumblée nationale, devoient s'attendre qu'il y auroit des réclamation à la lesture du procès-verbal contre le d cret rendu hier, portant eavoi du proces-verbal aux 83 d part mens. Un membre a observé qu'on avoit sait mention honorable d'une adresse de maniere à faire croire que l'assemblée avoit accueilli ce qu'elle contenoit d'inconftitutionnel. M. Quatremere a ajoute qu'on avoit fait mention honorable d'une adresse dont on auroit du faire une mention diffamante. C'eit à l'assemblée, disoit-il, à donner l'exemple d'un respect religieux pour la constitution, & elle ne doit pas souffrir qu'on y porte atteinte jusques dans son sein. M. Lacroix a observé qu'il s'étoit formé une coalition contre ce qui avoit été fait hier. & que les décrets avoient été readus à une très-grande majorité (Nous devons à la vérité de dire qu'il ne relioit pas deux cents membres dans la salle lorsque le décret d'envoi aux départemens fut rendu; il ne se trouvoit plus que quelques députés des sections à qui on avoit accordé les honneurs de la séance).

M. pensoit avec raison que l'assemblée devoit être fort réservée sur la mention honorable pour des adcesses dirigées directement ou indirectement contre le pouvoir exécutif & les autorités constituées. Cette conduite. disoit-il, n'auroit l'air que d'une rivalité indigne des lég flateurs.

M. Cheron est monté à la tribune, où il a soutenu qu'on devoit défiguer dans le procês-verbal le nombre de pétitionnaires, & con pas se servir seulement des expressions vagues, un grand nombre : un grand nombre est un mot relatif. Deux cents, c'est un grand nombre pour un village : trois mille, c'est un petit nombre à Paris. M' Chabot a répondu à M. Cheron que son opinion étoit contraire à la constitution; que le vœu de la nation ne pouvoit être expliqué que par trois législatures. M. Ramond, au contraire, soutenoir que le procès-verbal seroit un régistre de souteriers, si un petit nombre pouvoir se cacher derriere un grand nombre. La loi dit que celui qui demande, ne demande que pour lui : on doir dé-fendre loyalement la constitution, & non pas l'interpréter théologiquement.

Les propositions hardies & courageuses de MM. Cheron, Ramond & plusieurs autres membres ont trouvé une assez forte opposition dans une partie de l'assemblée. L'opposition excite les murmures; & bientôt les murmures ont fait de la délibération une scene tumultueuse. M. Lasource a élevé la voix au milieu du tumulte, pour rappeller l'assemblée au

veille de l'empeconft tu-. Ceci est itriche &

oit. pendu

a côté de

bre . ne

ux Frandamment

à traiter

erté, qui

aureaux député es rues l porte dans olics. Les irich d'Areft dune ax à l'oc-& que s'ea fervi nation de

qu'ils hae les lois aillité puoldats du & à l'inils & les atriotique plus forcoururent Le: braves un exenrentrerent de ligne, a fermete laire, ont

donne un ve Lukner j'accepte mais a mon tout ut le tems

commanpour lui n connoît uffer. On qui, au nité dans llon & de

ce matin

calme, au silence, & sur-tout à ce caraftere de majesté qu'elle ; doit apporter dans la formation des loix. Il a conjuré les membres de l'assemblee d'abandonner cet esprit de parti & de disission, inspire par un genie malfaisant, qui soupiroit après la dinolution de l'empire; & il a demande l'ajournement de

la queftios qu'on agitoir.

Nous n'avous plus de constitution, plus de liberté, diseit ensuite M. Guadet, fi lorsque des pétitions sont adr stees à l'assemblee nationale, on place dans le procès-verbal le nombre des pétitionnaires. Cette raison n'a rien changé à l'état de la difficulté. Les uns demandoient l'ajournement à une féance extraordinaire du foir; les autres vouloient renvoyer la décision à la séance de demain matin. M. Lacuée, aprés avoir invoqué la franchise & la bonne-foi des législateurs, a observe qu'il ne s'agissoit que de rapporter le decret rendu hier, portant envoi aux départemens du procès-verbal de la séance. Il a demandé que l'assamblée se format demain, à neuf heures, en comité général. Cette proposition a paru d'abord généralement accueillie. M. Verguiaux s'est opposé à l'idée d'un comité général, & il a proposé de renvoyer le procès-verbal au comité de législation. M. Cambon & M. Girardin ont demandé le rapport du decret rendu hier. La délibération est demeurée quelque tems suspendue entre ces deux propositions; & après quelques debats, la très-grande majorité s'est déclarée pour le rapport du décret.

Le ministre de la justice a pris la parole, & a entretenu l'assemblée de plusieurs difficultés qu'il éprouvoit dans l'admi-nistration de son département. La premiere est relative à une contestation des long-temps engages entre la république de Geneve & le chapitre d'Anneci en Savoie, pour des biens fitués au pays de Gex , dépendans autrefois de l'évêché de Geneve, & cédés à la république. La seconde regarde l'extradition des fabricateurs de faux billets de la banque de Vienne, déteaus dans les prisons d'Huningue, & réclames par l'empereur. Le ministre de la justice a exposé ensuite les difficultés qu'il rencontroit dans l'exécution des loix qui ordonnoient la convocation de la haute cour nationale; il na point encore une connoissance officiele du décret rendu par l'asemblée nationale pour la nomination des quatre grands

Quelle est la forme d'adresse à employer par le ministre pour les grand -juges? Le commissaire du roi près le tribunal du diffriet d'Orleans pourra-t-il remplir les fonctions, de commissaire près de la haute-cour? Les mêmes jurés seroat-ils employes pour pluficurs procedures? Les grands procurateurs doivent-ils tenir leurs pouvoirs de l'assemblée ou du pouvoir executif? Telles sont les questions dont le ministre a demandé la solution à l'assemblée. L'examen en a été confi: au comité de législation.

Anacharsis Cloots, ambassadeur da genre humain, dans une lettre darée du chef-lieu du globe, a demandé à être admis à la barre, pour diffiper les alarmes sur une agression des puissances étrangeres. Il sera entendu demain au soir.

L'assemblée a passé ensuite à l'ordre du jour sur une pétition du conseil general d'Indre & Loire, qui demande une prolongation pour applanir les difficultés qui se trouvent dans l'affiette des impositions.

La discussion s'en engagée sur la division des assignats au-dessous de 5 liv. M. Cartier, au nom du comité des assignats, a propose à l'assemblée d'ordonner une fabrication de 40 millions ea affignats de 50 fous, de 30 millions en assignats de 25 sous, & de 30 millions en assignats de 10 sous. Ce projet a eté appuyé par MM. Cambon, Colon, Lasond & quelques aut es membres. L'affemblée a paru convaincue de l'indispensable nécessité de la mesure proposée par le comité des assignats. Il n'y a cependant eu aucune décision à ce sujet.

Faute à corriger dans la feuille d'avant-hier. Pag. 1379, seconde colonne, derniere ligne du troisieme alinea, après ces mots, par le décret, ajoutez du 15 mai.

* * Les représentations du roi aux princes allemands contre rassemblemens qu'ils permettent dan leur pays, ayant été infructueuses, on assure qu'il a été rédigé dans le conseil use proclamation, pour leur intimer que si, à une époque cer-taine & très-courte, ces rassemblemens visiblement dirigés contre la France n'ent pas cessé, ils seront regardés comme une hossilité, & que des ordres seront donnés en consequence aux genéraux qui commandent des corps sur la frontière. Tout le peuple françois attend, appelle cette mesure vigoureuse; & géneralement en convient que, dans la circonstance préfente, il vaut mieux prévenir que d'être prévenu.

Faie rent des fix premiers mois 1991. Lettre P.

Du 12 décembre 1791.

Actions des lades de 2500 liv 2325. 20.	
Portion de 1600 liv 1475.	
Emprunt d'offobre de 500 liv 466.	
Empr. de dec. 1782, quittanse de sin \frac{1}{2} \frac{1}{8} \cdot p. \frac{1}{8} \cdot b. pair.	
Empr. de 125 millions, déc. 1784, 15 \(\frac{1}{2}\). \(\frac{1}{8}\). 15. 14 \(\frac{3}{4}\). \(\frac{7}{8}\). \(\frac{5}{8}\). \(\frac{1}{8}\). \(\frac{3}{8}\). \(\frac{1}{8}\). \(\frac{1}{8}	0
14. 13 7. 4. ½. b.	
Emprunt de 80 mi'lions, avec bulletins	0
Idem, sans bulletin 12 4. 18. 12. 11 78. b.	
Idem, sorti en viager 21. b.	
mulleti 97. 96.	
Reconnoissance de bulletins	
Act. 20uv. des Indes 1430. 25. 22. 21. 20. 18. 16. 18. 20.	
24. 29. 22. 20. 21. 18. 16.	
Caisse d'Esempte 4020. 10. 5. 4000. 3998. 95. 95.	-
7 0 0 0	

r. d. 80 illio - , d'ao2 1730..... 3. 5. b. Affur. contre les Inc. 679. 78. 76, 78. 77. 76. 75. 73. 72. 71. 70. 69. 67. 65. 65.

Idem, à vie... 755.50. 52 50.47.48.49.45.44. 43. 42.

Theatre de la Nation. Aujourd'hui, le Tartuffe, suiv. du Cercle.

Theatre Italien. Aujourd. la Belle Arsene; suiv. des Petits Savoyards.

Theatre de la rue Feydeau. Aujourd. la Causarara.

Theâtre de Mlle. Montanfier. Auj. les Evénemens imprévus, & les Amans ang'ois.

Theâtre Français, rue de Richelieu. Auj. Charles IX; suiv. de l'Impromptu de campagne.

Ambigu - Comique, Aujourd, la Forêt noire ou le Fils naturel ; prec. de la Servante Maîrresse, & de l'Artisan philosophe. Theatre Français , Com. & Lyr. Auj. Fordinand Cortez , ou a Vestale du Mexique.

Théâtre de Moliere. Auj, le Suisse de Châteauvieux, suivi de On fait ce qu'on peut, & les deux Amis Brame.

GAZETPE UNIVERSELLE DE L'IMPRIMERIE DE LA

Saint H non ail & Avis

Nous mais el d'autan virons du defp victime qui nou constitu libre & venient & de e Notr font b tution.

L'ev tempor la coat cœur d C'est plus ch prêter guere . vêques nombr bourg &

de trot dis, la Ón faites que qu fort po roi, ce fe hâta

non-va

les pai voulufi

On charge fentic . du con ger. C toutes dernie